

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 21 janvier, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire.**

Date de la convocation du Conseil municipal : 14 janvier 2025

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **14** - votants **19**

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia - CERBINO-BARBEROUX Sylvie – CHIAPPONI Marina - DEJY Guillaume - FEUILLASSIER Stéphanie – FEUTRIER Lucie - GARCIN Aurélien – GRANGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Pouvoirs de :
M. BERARD Maxime à M. FEUILLASSIER Stéphanie
M. CHARPIOT François à M. ARMANDIE Jean-Pierre
Mme COURT Sylvie à Madame HAUBER-IMBERT Isabelle
M. DU PONTAVICE Quentin à M. DEJY Guillaume
M. FIORONI Stéphane à Mme. PORTEVIN Christine

Secrétaire de séance : Mme Lucie FEUTRIER

OBJET : Habitat : Réhabilitation de la Maison vigneronne - Attribution du marché de travaux

N°20250121-06

Rapporteur : Mme Le Maire

Annexe : Procès-Verbal de la commission des marchés du 18 décembre 2024

Synthèse et exposé des motifs

Une consultation a été effectuée pour la réalisation des travaux de réhabilitation de la Maison vigneronne sise 13 rue de la petite fontaine jusqu'aux plateaux nus, séparées en 3 lots :

- LOT01 : Démolition / Gros-œuvre ;
- LOT02 : Charpente, couverture, ossature bois ;
- LOT03 : Menuiseries bois ;

La consultation a été publiée le 8 novembre 2024, avec une date limite de réception des offres fixée au 05 décembre 2024 à 17h00. Cinq entreprises ont répondu à cette consultation.

La commission des marchés s'est réunie le 18 décembre 2024 à 15h00 pour analyser les offres et propose de retenir les entreprises suivantes :

Lot	Entreprises proposées	Adresses et coordonnées	Montant de l'offre € HT
LOT01 : Démolition / Gros-œuvre	SAS BOREL TP	110 ZA de Pont Frappe 05260 FOREST-SAINT-JULIEN 04 92 49 90 29 contact@sas-borel.fr SIRET : 400 727 319 000 40	151 190,05 €
LOT02 : Charpente, couverture, ossature bois	Atelier BOREALIS	1 route de Briançon 05200 EMBRUN 04 92 55 28 72 secretariat@atelierborealis.eu SIRET : 834 548 828 000 39	46 361,25 €
LOT03 : Menuiseries bois	MENUISERIE DE LA TOUR	210 Rue des Boutefeux 05100 VILLAR ST PANCRACE 04 92 20 61 40 contact@menuiseriesdelatour.fr SIRET : 341 917 433 000 29	35 000,00 €

Au vu de la commission des marchés réunie le 18 décembre 2024, il est nécessaire d'autoriser l'attribution de ce marché de travaux, tel est l'objet de cette délibération.

Madame le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

CONSIDERANT la volonté de la commune de réhabiliter la Maison vigneronne 13 rue de la petite fontaine pour créer des logements ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1411-5, 1411-7 et L 2121-29 ;

VU le budget principal 2024 et 2025 ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence publié le 8 novembre 2024 sur le site marché public ;

VU le procès-verbal de la commission des marchés du 18 décembre 2024 annexé à la présente ;

VU l'avis du bureau du lundi 6 janvier 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **ATTRIBUE** le marché de travaux de réaménagement de la Mairie, par lots, conformément au tableau ci-dessous :

Lot	Entreprises proposées	Adresses et coordonnées	Montant de l'offre € HT
LOT01 : Démolition / Gros-œuvre	SAS BOREL TP	110 ZA de Pont Frappe 05260 FOREST-SAINT-JULIEN 04 92 49 90 29 contact@sas-borel.fr SIRET : 400 727 319 000 40	151 190,05 €

LOT02 : Charpente, couverture, ossature bois	Atelier BOREALIS	1 route de Briançon 05200 EMBRUN 04 92 55 28 72 secretariat@atelierborealis.eu SIRET : 834 548 828 000 39	46 361,25 €
LOT03 : Menuiseries bois	MENUISERIE DE LA TOUR	210 Rue des Boutefeux 05100 VILLAR ST PANCRACE 04 92 20 61 40 contact@menuisieredelatour.fr SIRET : 341 917 433 000 29	35 000,00 €

- **AUTORISE Mme le Maire** à signer le contrat et toutes les pièces afférentes à ce marché ;
- **AUTORISE Mme le Maire** à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 23 janvier 2025,
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 23 janvier 2025
Publié le : 23 janvier 2025

